



CHAIRE de responsabilité
sociale et de
développement durable
ESG UQAM

La responsabilité sociale : une redéfinition de l'entreprise comme institution sociale

Projet de recherche financé par le programme Initiative de développement de la recherche du

Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (IDR) du CRSH (2010-2011)

Budget : 28 000\$

Chercheuse principale

Corinne Gendron

Co-chercheurs

Philippe Barré, U de M

Marie-Andrée Caron, UQAM

Richard Janda, McGill

Jean Pasquero, UQAM

Stéphane Rousseau, U de M

Marie-France Turcotte, UQAM

Kernagan Webb, Ryerson University

Résumé de la recherche

Cette recherche vise à développer **une problématisation de la responsabilité sociale comme symptôme d'une redéfinition fondamentale de l'entreprise comme institution sociale des sociétés modernes avancées**. Cela suppose de mettre en commun une perspective sociale mais aussi juridique, historique et managériale de l'entreprise comme objet de recherche. On vise ainsi à mettre au jour **les déterminants de l'entreprise comme résultat d'un compromis social institutionnalisé, afin d'envisager l'issue des contestations dont elle fait l'objet actuellement**. Le point de départ de notre réflexion s'appuie sur l'idée que **les contestations sociales participent à redéfinir la dimension institutionnelle de l'entreprise en présidant à de nouvelles règles qui en modifient à la fois les contours et la logique interne ; or, c'est une dynamique dont ne rend pas compte le courant de la responsabilité sociale qui met l'accent sur les réponses organisationnelles offertes à ces contestations**. De telles redéfinitions institutionnelles se sont articulées autour de différents enjeux au cours de l'histoire, à tel point qu'à chaque période correspond une forme dominante d'entreprise comme l'ont illustré des auteurs tels que Eells et Walton (1961), Chandler (1977), Harris (2000) ou McLean (2004). Aujourd'hui, les contestations sociales qui pourraient présider à des refondations institutionnelles de l'entreprise se déclinent principalement sur deux fronts : la crise écologique dans sa

matérialité et de par les transformations symboliques qu'elle induit quant à la conception du développement et du progrès d'une part, et la cohésion sociale qui, avec la fin du fordisme, semble incertaine même en période de vigueur économique d'autre part. En se basant notamment sur les transformations institutionnelles que l'entreprise a connues en regard des contestations marquant d'autres époques, et en explorant les réponses institutionnelles qui se font progressivement jour à l'heure actuelle à travers le monde, **cette recherche vise à clarifier comment les contestations d'aujourd'hui pourraient reconfigurer l'entreprise comme institution sociale.**

Nous analyserons six mutations institutionnelles où seront explorés les acteurs sociaux en présence, la teneur de leurs luttes, leurs rationalisations respectives, le paradigme (c'est-à-dire la vision du monde) partagé, et enfin la forme du compromis tel qu'il s'institutionnalise ou s'est institutionnalisé à travers de nouvelles législations ou de nouveaux modes de fonctionnement. Les mutations passées que nous avons retenues de façon préliminaire sont la codification de l'amortissement comme norme comptable, l'avènement de la responsabilité limitée dans le statut d'actionnaire, et la participation des syndicats dans la gouvernance telle que prévue dans le modèle de co-gestion allemand. Les mutations actuelles, que nous mettrons en dialogue avec les mutations passées, sont les suivantes : l'internalisation des coûts, avec l'exemple notamment du principe de responsabilité élargie du producteur, le statut de l'actionnaire et la finalité de l'entreprise, et la participation élargie des acteurs sociaux à la gouvernance.

Notre démarche exploratoire se déploiera grâce à quatre techniques méthodologiques : 1) une revue de littérature touchant les transformations institutionnelles de l'entreprise, 2) la réalisation de rapports touchant chacune des transformations institutionnelles passées et actuelles retenues pour analyse, 3) l'organisation de séminaires de recherche pluridisciplinaires, 4) la réalisation de synthèses des débats. Ces quatre techniques déboucheront sur un cahier de recherche exhaustif visant à faire l'intégration des savoirs acquis sous la forme d'une problématisation de la responsabilité sociale comme révélateur de mutations institutionnelles de l'entreprise.

Le premier résultat concerne la mise en dialogue de chercheurs, et par leur biais, de disciplines qui ont tout intérêt à dialoguer pour partager leur perspective de l'entreprise et comment ils envisagent sa transformation à l'ère des défis écologiques et sociaux actuels. Le second consiste à développer une problématique et des questions de recherche suffisamment élaborées pour être en mesure de mener un programme de recherche de plus grande envergure, et faire une demande de subvention en ce sens au terme de ce projet. Accessoirement, ce projet donnera lieu à des cahiers de recherche et à des communications savantes, mais dans l'objectif premier d'enrichir la problématique et non d'une diffusion de résultats qui demeureront, à ce stade, exploratoires.

Contexte

Au cours des dernières décennies, l'entreprise et son comportement sont mis en cause en raison de leurs impacts non seulement sur l'environnement, mais aussi au chapitre de l'exclusion sociale générée notamment par diverses formes de restructurations (fusions, acquisitions, réorientations stratégiques, impartitions...). À ce questionnement, beaucoup de recherches offrent une réponse organisationnelle, c'est-à-dire une réponse qui prend pour point de départ l'entreprise telle qu'elle se formalise aujourd'hui, comme s'il s'agissait d'un objet stable, et se focalisent sur une responsabilité sociale pensée en termes de comportement des dirigeants, de stratégies vis-à-vis les « partie prenantes » et parfois même d'un niveau de « conscience sociale » (Logsdon et Yuthas, 1997, pp. 1213-1226). Or, en la naturalisant et en la considérant uniquement dans sa dimension organisationnelle (c'est-à-dire ses stratégies, initiatives, etc) bon nombre d'analyses font l'impasse sur une perspective institutionnelle (c'est-à-dire les règles constitutives qu'elles soient légales, judiciaires etc) où l'entreprise est envisagée comme un construit, et même comme un compromis social en perpétuel renouvellement.

En s'appropriant le concept de responsabilité sociale, les mouvements sociaux tels que les syndicats ou les ONG luttant pour les droits humains ont pourtant donné voix à des problématisations plus institutionnelles de l'entreprise. Insérées dans une logique de dialogue à travers laquelle elles s'adressent, même si c'est de manière diffuse, aux différents acteurs sociaux, les pratiques discursives des entreprises traduisent aussi toute la complexité du contenu substantif de la responsabilité sociale. Ces pratiques ne répondent pas à une rationalisation managériale, organisationnelle, fonctionnelle et même stratégique de l'entreprise car elles visent à asseoir la légitimité même de l'entreprise comme institution sociale. Bref, ce qui est en jeu ici, c'est le rôle même de l'entreprise comme institution sociale tel qu'il est progressivement codifié dans de nouvelles lois, des jugements ou encore des usages généralisés qui peuvent se traduire en droit coutumier.

Institution sociale privée comme la qualifiait déjà Touraine en 1969, l'entreprise a toujours du articuler ses fins privées et sa contribution à l'intérêt général pour maintenir sa légitimité (Touraine, 1969; Laprise, à paraître 2010). En s'appuyant sur la nécessité productive qui lui a permis de temporiser des idéaux égalitaires ou démocratiques au nom de l'efficacité organisationnelle, l'entreprise a offert durant le fordisme les biens de consommation et les salaires permettant de les acquérir au sein d'un idéal de société reposant sur un vaste projet d'équipement des ménages. L'entreprise fut ainsi le principal véhicule du compromis fordiste, que le courant régulationniste présente comme l'institutionnalisation, à l'échelle des sociétés occidentales, de mécanismes de partage des fruits de la croissance et de sécurité sociale qui a permis le couplage production de masse / consommation de masse (voir les travaux de Robert Boyer et plus généralement de l'École française de la régulation). Si sa production est aujourd'hui plus nécessaire que jamais sur un plan individuel, alors que dès le très jeune âge tout citoyen est socialisé à la consommation, l'arrimage entre la mission de l'entreprise et un grand projet de société qui tend à se déclinier, avec notamment la menace des changements climatiques, en termes de préservation de l'environnement et de qualité de vie est moins évident (Gendron, 2009). Au vu des attaques dont elles font l'objet, on constate d'ailleurs que les entreprises peinent à démontrer leur contribution à ces nouveaux défis ; leur discours insiste bien souvent sur des efforts ou des initiatives marginales alors que leurs impacts et leur cœur de métier restent obstinément à contre-courant des efforts collectifs vers un développement durable.

Vaste chantier que cet arrimage entre une mission tout entière dédiée à une consommation dommageable et des processus comptables et financiers qui rétribuent la fracture sociale d'une

part, et le projet de développement durable dont souhaitent se doter nos sociétés modernes avancées d'autre part. Cet arrimage peut difficilement reposer uniquement sur une discrétion managériale ou des stratégies d'affaires qui ne peuvent s'exercer que dans un cadre qui structure et confirme la relation problématique de nos économies à l'environnement et à la solidarité sociale. Or, contrairement à ce que laissent penser certains discours insistant sur la dimension volontaire et organisationnelle de la responsabilité sociale, nous assistons actuellement à des mutations profondes qui pourraient refonder l'entreprise en regard des ces enjeux. Ces mutations correspondent à un renouvellement des différents compromis constitutifs de l'entreprise d'aujourd'hui, mis en cause par des mouvements sociaux ancrés dans un contexte, des problématiques et des défis d'un nouvel âge. C'est à ces mutations que nous aimerions nous attarder dans le présent projet.

Ainsi, nous formulons **l'hypothèse que le questionnement éthique et social de l'entreprise est révélateur de l'éclatement des compromis, ancrés dans l'idéologie fordiste consumériste, à la base de l'entreprise capitaliste traditionnelle actuelle**. Cette hypothèse suppose d'envisager la question de la responsabilité sociale sous un tout nouvel angle. Il ne s'agit plus tant de déterminer si les comportements sont responsables ou non, et de s'interroger sur les modalités volontaires ou juridiques de la responsabilisation des entreprises, mais bien de considérer **le discours sur la responsabilité sociale comme un symptôme de transformations beaucoup plus profondes qui viennent redéfinir la dimension institutionnelle de l'entreprise sur la base de nouveaux compromis**. Le compromis social est ici compris dans une perspective régulationniste et tourainenne comme trêve entre les différents acteurs sociaux qui, pour éviter de se dissoudre dans le conflit, acceptent pour un temps un mode de fonctionnement (Touraine, 1969; 1973; Bélanger et Lévesque, 1991; Delorme et André, 1983). Ce mode de fonctionnement, imposé par les acteurs dominants, comporte néanmoins un intérêt pour les acteurs dominés qui acceptent de s'y soumettre et participent ainsi à sa légitimité. Comme l'explique Lipietz, le compromis social repose également sur une vision du monde, c'est-à-dire un paradigme social partagé et donnant un sens à la place de chacun des acteurs sociaux au sein du compromis (Lipietz, 1984). L'institution est la règle qui incarne, circonscrit et traduit ce mode de fonctionnement. Toujours construite à partir de compromis antérieurs, elle est remise en question sur d'anciens ou de nouveaux fronts et se transforme au rythme des nouveaux compromis.

La redéfinition des différents compromis qui sous-tendent l'entreprise se traduit d'une part sur le plan juridique, par une modification des paramètres légaux ou encore des interprétations judiciaires touchant notamment le rôle des actionnaires ou les droits des autres acteurs sociaux, mais aussi sur le plan social et par une évolution des usages et de ce que plusieurs analyses désignent par les expressions « acceptabilité sociale » ou encore « droit d'opérer ». Mais elle touche aussi la fonction symbolique de l'entreprise au sein du tissu social, et son rôle tel que perçu ou même défini par les différents acteurs sociaux. Elle concerne également les rapports avec l'autre institution centrale des sociétés modernes avancées, c'est-à-dire l'État (McLean, 2004). Enfin, elle s'opère simultanément à d'autres mutations, telles que la généralisation des entreprises-réseaux (Dupuis, 2009; Pichaut, 2007).

Objectifs du projet et justification du caractère novateur de la recherche

Cette recherche vise à développer **une problématisation de la responsabilité sociale comme symptôme d'une redéfinition fondamentale de l'entreprise comme institution sociale des sociétés modernes avancées**. Cela suppose de mettre en commun une perspective sociale mais aussi juridique, historique et managériale de l'entreprise comme objet de recherche. On vise ainsi à mettre au jour **les déterminants de l'entreprise comme résultat d'un compromis social**

institutionnalisés, afin d'envisager l'issue des contestations dont elle fait l'objet actuellement.

Cela pourra se faire à travers l'examen approfondi de six mutations institutionnelles, dont trois passées et trois actuelles, où seront explorés, pour chaque mutation, les acteurs sociaux en présence, la teneur de leurs luttes, leurs rationalisations respectives, le paradigme (c'est-à-dire la vision du monde) partagé, et enfin la forme du compromis tel qu'il s'institutionnalise ou s'est institutionnalisé à travers de nouvelles législations ou de nouveaux modes de fonctionnement. Ces mutations seront analysées conjointement à la lumière d'une revue de la littérature exhaustive s'intéressant à l'évolution de l'entreprise et de ses formes institutionnelles à travers l'histoire.

Le point de départ de notre réflexion s'appuie sur l'idée que **les contestations sociales participent à redéfinir la dimension institutionnelle de l'entreprise en présidant à de nouvelles règles qui en modifient à la fois les contours et la logique interne ; or, c'est une dynamique dont ne rend pas compte le courant de la responsabilité sociale qui met l'accent sur les réponses organisationnelles offertes à ces contestations.** De telles redéfinitions institutionnelles se sont articulées autour de différents enjeux au cours de l'histoire, à tel point qu'à chaque période correspond une forme dominante d'entreprise comme l'ont illustré des auteurs tels que Eells et Walton (1961), Chandler (1977), Harris (2000) ou McLean (2004). Aujourd'hui, les contestations sociales qui pourraient présider à des refondations institutionnelles de l'entreprise se déclinent principalement sur deux fronts : la crise écologique dans sa matérialité et de par les transformations symboliques qu'elle induit quant à la conception du développement et du progrès d'une part, et la cohésion sociale qui, avec la fin du fordisme, semble incertaine même en période de vigueur économique d'autre part. En se basant notamment sur les transformations institutionnelles que l'entreprise a connues en regard des contestations marquant d'autres époques, et en explorant les réponses institutionnelles qui se font progressivement jour à l'heure actuelle à travers le monde, **cette recherche vise à clarifier comment les contestations d'aujourd'hui pourraient reconfigurer l'entreprise comme institution sociale.** Il s'agit donc d'aller au delà du discours sur la responsabilité sociale qui offre à ces contestations sociales une réponse pensée à une échelle organisationnelle, souvent axée sur des initiatives discrétionnaires, pour scruter les transformations institutionnelles en émergence révélatrices d'un compromis en construction.

Ce thème est novateur, dans la mesure où, si elle s'est beaucoup développée au cours des dernières années, la recherche en responsabilité sociale de l'entreprise reste encore très confinée à la perspective managériale qui l'a fait naître (Acquier, 2008; Gendron, 1999). Aborder cette question sous un autre angle suppose la mise en commun de disciplines qui permette de transcender le paradigme managérial qui, dit très schématiquement, envisage l'entreprise à partir de sa dimension organisationnelle (organisation rationnelle d'un ensemble de moyens en vue d'une finalité particulière) sans assez prendre en compte sa dimension institutionnelle. Dans cette perspective managériale, l'entreprise est traitée comme un donné, c'est-à-dire un objet stable sur le plan juridique et institutionnel, dont on endosse une perspective fonctionnelle perçue comme objective. **Nous souhaitons ici reprendre d'une certaine façon la démarche historique de Chandler (1977) en adoptant une posture plus sociologique en vue de détailler non plus seulement les formes organisationnelles qui s'imposent en regard de chaque contexte, mais bien les formes institutionnelles qui se stabilisent comme autant de compromis sociaux.**

Questions de recherche

Nous souhaitons nous pencher sur les dynamiques sociales présidant à différentes modernisations de l'entreprise comme institution sociale. Cette préoccupation peut se décliner en plusieurs questions de recherche qui demeurent exploratoire compte tenu de la nature du projet :

- Quels paradigmes ont été et sont utilisés par les acteurs sociaux dans leurs conflits à propos de l'entreprise, et sur quel idéal-type de l'entreprise s'appuient-ils pour rationaliser leur position et la présenter comme une perspective « objective » de la réalité?
- Comment la modernisation institutionnelle modifie-t-elle les rapports de force et comment est-elle appropriée par les différents acteurs sociaux?
- De façon plus générale, comment se sont structurés les débats entourant les mutations passées de l'entreprise et comment se structurent-ils aujourd'hui?
- Peut-on tirer des leçons à la lumière des renouvellements institutionnels passés pour envisager des issues aux contestations actuelles?

Ces questions permettront de développer une problématisation étoffée de la responsabilité sociale comme symptôme d'une transformation institutionnelle de l'entreprise, et d'envisager les pistes de la transformation en cours. Cela nous permettra de mieux définir la problématique théorique d'un projet de recherche de plus grande envergure que nous aimerions mener en mobilisant une équipe de professeurs plus conséquente, qui se déclinerait à la fois sur le plan historique et sur le plan géographique.

Stratégie de recherche

Afin d'explorer cette idée de transformation institutionnelle de l'entreprise comme nouveau compromis social, il nous faut adopter une approche historique tout d'abord, en vue d'analyser comment l'entreprise comme institution s'est déjà transformée à la faveur de contestations sociales. Mais nous souhaitons aussi analyser les transformations qui semblent se faire jour actuellement, afin de faire des parallèles nécessaires et potentiellement fructueux avec les mutations antérieures. Notre recherche sera donc structurée en deux volets :

- 1) la documentation de **trois transformations institutionnelles en cours** avec l'identification des acteurs en présence, des débats sociaux et des réponses institutionnelles qui semblent se faire jour;
- 2) l'exploration de **trois transformations institutionnelles passées** avec l'identification des acteurs sociaux en présence, les débats sociaux et les analyses qui en ont été faites.

À l'heure actuelle, trois mutations semblent notamment s'esquisser qu'il s'agirait d'explorer, tout en restant à l'affût des transformations qui pourraient se faire jour au fil du déroulement de la recherche. **La première s'opère dans le champ fiscal et comptable**, alors que quelques coûts « externes » commencent à être internalisés dans le bilan des entreprises via des taxes, des droits, des primes et autres mécanismes qui viennent modifier la structure de coûts de l'entreprise. Si cette mutation peut sembler technique, elle est en fait hautement politique puisqu'elle modifie la répartition des charges entre les acteurs sociaux : l'assainissement de l'eau ou le reconditionnement du produit n'est plus assumé par la collectivité, mais bien par l'entreprise productrice avec des conséquences sur une plus value à répartir entre actionnaires, dirigeants et salariés. Il s'agirait d'étudier ici des mécanismes d'internalisation des coûts environnementaux tel que la directive européenne sur la responsabilité du producteur par exemple, qui, depuis peu et dans certains secteurs seulement, impose sur ce dernier les charges associées à la disposition, en fin de vie utile, du produit qu'il a fabriqué.

La seconde de ces mutations touche la nature du lien juridique entre l'actionnaire et

L'entreprise, et par extension la finalité même de l'entreprise pour ces actionnaires.

Improprement assimilé à un propriétaire par la science économique, l'actionnaire s'apparente encore, juridiquement parlant, à un investisseur, et ses droits vis-à-vis l'entreprise sont limités à une définition de ses intérêts en ces termes (droit de vote, partage des bénéfices, partage du reliquat en cas de dissolution) (Martel et Martel, 1998). Or, avec le mouvement de l'investissement responsable, une nouvelle génération d'actionnaires-citoyens réclame de l'entreprise non seulement des bénéfices, mais un comportement responsable et une contribution réelle à l'intérêt général. Alors que certains pays comme le Canada ont modernisé leur législation pour faire place à de telles revendications, la généralisation des rapports de responsabilité sociale participe de cette mutation où la performance corporative n'est plus seulement évaluée à l'aune des indicateurs financiers. C'est aussi en ce sens que semblent tendre plusieurs jugements récents des Cours canadiennes (Bozec, Rousseau et Laurin, 2008; Rousseau et Tchotourian, 2009). Il n'en reste pas moins que si l'actionnaire est un acteur reconnu de la gouvernance, il faut préciser préalablement de quelle réalité on parle lorsque l'on réfère aux actionnaires? D'une part, le retour de l'Etat comme actionnaire tant en Amérique du Nord, qu'en Europe bouleverse le modèle classique et contribue à renouveler la réflexion dans le domaine de la gouvernance. En parallèle, le marché financier fait place aujourd'hui à de multiples formes d'actionnariat, des caisses de retraite aux fonds alternatifs (*hedge funds*), en passant par les actionnaires individuels. Cette multiplicité de visages des actionnaires n'est pas sans soulever des interrogations. A quoi ressemble aujourd'hui l'actionnaire? La diversité des actionnaires présents sur les marchés financiers empêche-t-elle de reconnaître des traits communs? Tous les actionnaires méritent-ils d'être traités de manière identique? Deuxièmement, l'actionnaire dispose de pouvoirs qui méritent une attention particulière. Des études consacrées à la gouvernance d'entreprise cherchent à mesurer la qualité du contrôle exercé par les actionnaires. L'usage par les actionnaires de leurs droits de vote et de proposition en assemblée générale constitue un mécanisme interne de contrôle de la gouvernance. Or, les dispositifs adoptés (ou simplement discutés) ces derniers temps donnent aux actionnaires les moyens de mieux contrôler leur entreprise. Il suffit de citer le *Majority voting*, le *Say on pay* ou encore, les dispositions tendant à faciliter les propositions des actionnaires dans le domaine de l'élection des administrateurs. Ainsi, si jusqu'à présent, le droit de vote des actionnaires était considéré comme un mécanisme de gouvernance marginal, il en va autrement aujourd'hui et celui-ci commence à gagner en importance au Canada, aux Etats-Unis et en France. Les investisseurs institutionnels ont délaissé leur attitude passive pour exercer leurs droits de votes avec plus de vigueur et promouvoir ainsi leurs intérêts. Mais, les systèmes sont-ils, à l'heure actuelle, satisfaisants? Quelles sont les réformes envisageables? La différence des systèmes juridiques empêche-t-elle de proposer une solution unique?

Enfin, **troisièmement, parallèlement à cet élargissement du statut de l'actionnaire se discute l'incongruité d'une gouvernance privée** pour une institution qui déborde largement la sphère de l'entrepreneuriat en venant tout autant définir nos modes de vie que participer aux grands défis qui marquent aujourd'hui nos collectivités. La catégorisation publique/privée pour distinguer l'Etat de l'entreprise est une construction récente (McLean, 2004), ancrée dans l'idéologie économique smithienne. Dans une version revisitée de la co-gestion, on s'interroge sur la pertinence d'une ouverture des organes décisionnels à d'autres acteurs sociaux, les « parties prenantes », pour gouverner une institution dont le caractère privé convainc de moins en moins. Encore à l'état d'esquisses, peut-être vouées à l'échec, ces trois mutations annoncent à notre avis un cadre institutionnel nouveau qui circonscrit l'entreprise et son œuvre.

Tableau des mutations institutionnelles analysées

| <i>Actuelles</i> | <i>Passées</i> |
|---|------------------------|
| Internalisation de coûts environnementaux | Amortissement |
| Statut de l'actionnaire et finalité de l'entreprise | Responsabilité limitée |
| Gouvernance de l'entreprise et statut privé/public | Co-gestion |

En ce qui concerne les **transformations passées**, nous nous attarderons sur trois phénomènes potentiellement en lien avec les transformations actuelles. Nous nous pencherons **tout d'abord sur les débats entourant l'intégration de l'amortissement au chapitre comptable**. L'amortissement comptable est un mécanisme qui n'a pas toujours existé, de telle sorte que des investissements étaient traités comme des dépenses avec pour conséquence de réduire drastiquement, une année donnée, les profits d'une entreprise. Le mécanisme de l'amortissement a été discuté en fonction d'une certaine perspective de l'entreprise, notamment dans son rôle d'innovation technique et de moteur technologique. Il s'agira donc de découvrir comment se sont articulés les luttes et les discours ayant présidé à l'adoption de ce mécanisme, pour les mettre en parallèle avec les débats actuels entourant l'internalisation des coûts environnementaux. **La seconde mutation passée concernerait la généralisation de la responsabilité limitée des actionnaires/associés dans la définition juridique des entreprises**. Comme l'explique McLean, ce mécanisme juridique ne s'est diffusé qu'à la fin du dix-huitième siècle, même si on peut en découvrir des formes embryonnaires dès le dix-septième siècle (2004, p. 364). Quelle fut la logique de sa généralisation? Sur quelle rationalité se fonda-t-elle? Et quelle forme prirent les débats sociaux qui s'engagèrent à ce sujet. Cette mutation sera plus particulièrement mise en dialogue avec les débats entourant le statut d'actionnaire. Enfin, **la troisième mutation portera sur l'avènement du modèle de co-gestion** en Allemagne, où les syndicats disposent de droits particuliers au sein des instances de gouvernance de l'entreprise. Encore une fois, il s'agira de comprendre cette transformation institutionnelle en élucidant les discours et les rationalisations invoqués par les différents acteurs sociaux en vue de mettre en perspective avec les débats actuels sur le caractère privé de la gouvernance de l'entreprise.

Décrites brièvement ici, ces mutations sont proposées comme point de départ, et seront confirmées par l'équipe dès le premier stade de la recherche, à moins que d'autres mutations mises au jour par la revue de la littérature ne s'avèrent plus appropriées.

Méthodologie

Notre démarche exploratoire se déploiera grâce à quatre techniques méthodologiques : 1) une revue de littérature touchant les transformations institutionnelles de l'entreprise, 2) la réalisation de rapports touchant chacune des transformations institutionnelles passées et actuelles retenues pour analyse, 3) l'organisation de séminaires de recherche pluridisciplinaires, 4) la réalisation de synthèses des débats. Ces quatre techniques déboucheront sur un cahier de recherche exhaustif visant à faire l'intégration des savoirs acquis sous la forme d'une problématisation de la responsabilité sociale comme révélateur de mutations institutionnelles de l'entreprise.

La revue de littérature puisera à la fois dans le management, le droit, la sociologie, l'économie et l'histoire, afin de circonscrire sous un angle multidisciplinaire l'évolution de l'entreprise à travers le temps d'une part, mais aussi à travers le monde si possible. Cette revue de littérature permettra aussi de confirmer le choix des mutations retenues de façon préliminaire.

Les rapports concernant les transformations institutionnelles seront réalisés tout d'abord à l'aide des sources mises au jour dans la revue de littérature, mais ils proposeront une première analyse à partir des données suivantes : les textes juridiques et les débats préparatoires (commissions parlementaires, rapports), les jugements, et le traitement de la transformation institutionnelle dans les médias. Il va de soi que les rapports concernant les mutations passées pourront s'appuyer sur des analyses préexistantes, en les revisitant en regard des préoccupations propres à ce projet : la dynamique sociale, la rationalisation du nouveau dispositif institutionnel, et l'ajustement des acteurs sociaux au nouveau dispositif. Ces rapports seront réalisés selon un canevas élaboré par l'équipe à l'occasion du deuxième séminaire en vue de faciliter leur mise en dialogue et leur pertinence en regard de nos préoccupations de recherche.

Les séminaires seront l'occasion de présenter aux autres membres de l'équipe les travaux qui auront été menés par chacun, mais surtout d'échanger sur la base de ces travaux de manière à dégager une nouvelle compréhension des phénomènes et à construire une problématisation novatrice de la responsabilité sociale de l'entreprise. C'est pourquoi chaque rencontre fera l'objet d'une synthèse en vue que soient intégrées et systématisées les idées qui s'y feront jour. Ces synthèses alimenteront directement, à l'instar des rapports et de la revue de littérature, un cahier de recherche exhaustif.

Le cahier de recherche cherchera à analyser si et comment la littérature a envisagé les transformations de l'entreprise comme redéfinitions successives du compromis social. Il dégagera ensuite les dynamiques de transformation ainsi que les logiques d'institutionnalisation à l'œuvre dans chacune des mutations retenues. Enfin, il fera état des éléments clefs d'une problématique de la responsabilité sociale envisagée comme révélateur d'un renouvellement en cours du compromis social à la base de l'entreprise.

Bibliographie préliminaire

- Acquier A et Aggeri F. (2008), "Une généalogie de la pensée managériale sur la RSE", *REVUE FRANÇAISE DE GESTION, Responsabilité sociale de l'entreprise*, janvier, Vol. 34, n° 180, pp. 131-157, 27 p.
- Bélanger, Paul R. et Benoît Lévesque. 1991. « La 'théorie' de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique », *Cahiers de recherche sociologique*, No 17, pp. 15-51.
- Boyer, Robert (dir.) 1986. *La théorie de la régulation : une analyse critique*. Paris : La Découverte, 142 p.
- Boyer, Robert et Yves Saillard (dir. publ.). 1995. *Théorie de la régulation. L'État des savoirs*. Paris : La Découverte, 568 p.
- Boyer, Robert, Chavance, Bernard et Olivier Godard (dir.), *Les figures de l'irréversibilité en économie*, Paris: Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 393 p.
- Bozec Y, S. Rousseau et C. Laurin, « Law of Incorporation and Ownership Structure: The Law and Finance Theory Revisited », (2008) 28 *International Review of Law and Economics* 140-149.
- Castells Manuel (1998), « L'entreprise en réseau. Culture, institutions et organisations de l'économie informationnelle », *La société en réseaux*, Paris : Fayard, pp. 185-238.
- Chandler Alfred D. La main visible des managers. Une analyse historique. Alfred D. Chandler éd. Economica, 1989, 635 p
- Delorme, Robert et Christine André. 1983. *L'État et l'économie. Un essai d'explication de l'évolution des dépenses publiques en France, 1970-1980*. Paris : Éditions du Seuil, 672 p.
- Dicken Peter (2007). « 'Webs of Enterprise' : the Geography of Transnational Production Networks », *Global Shift : Reshaping the Global Economic Map of the 21st Century*, 5e éd. London : Sage Publication, pp. 137-172.
- Dupuis J.-C. 2007. *La responsabilité sociale de l'entreprise : gouvernance partenariale de la firme ou gouvernance de réseau ?* Publications d'ESDES – Recherche Documents de travail, Documents de travail N°2007-02.
- Dupuis J.-C. 2009. *Régénérer du politique dans la théorie de la gouvernance de l'entreprise. Pour une approche institutionnaliste et pragmatique*. Publications d'ESDES – Recherche N°2009-02.
- Dupuis J.-C. et Le Bas C., (2005), « La « responsabilité sociale des entreprises » comme institution : L'apport des approches institutionnalistes », Working Paper GEMO-ESDES, n° 2005-04.
- Dupuis J.-C., (2005), « Le management responsable comme modèle de gestion de l'obsolescence morale », Working Paper GEMO-ESDES, n° 2005-02.
- Eells, Richard et Clarence Wallon, *Conceptual Foundations of Business*, Irwin, Illinois, 1961, p. 134
- Gendron C., « Le questionnement éthique et social de l'entreprise dans la littérature managériale », *Cahier de recherche du CRISES*, No 0004, Février 2000, 74 p.

- Gendron, C. 2009. *L'entreprise comme vecteur du progrès social : la fin ou le début d'une époque?*, Cahier de la Chaire -collection recherche, Montréal, ESG, UQAM, no 01-2009, 22 p.
- Harris, Ron. 2000. *Industrializing English Law : Entrepreneurship and Business Organization 1720-1844*, at 23-24 (2000)
- Laprise P., à paraître 2010, *La RSE comme processus de légitimation*, mémoire de maîtrise, sciences de l'environnement, UQAM
- Lipietz, Alain. 1984. « Accumulation, crises et sorties de crise : quelques réflexions méthodologiques autour de la notion de 'régulation' », *Long Waves, Crises and Technological, Social and Political Development*, No 8409, Helsingor, 2-4 mars.
- Lipietz, Alain. 1989. *Choisir l'audace. Une alternative pour le XXIe siècle*, La Découverte, Paris, 155 p.
- Lipietz, Alain. 1989a. « Bases pour une alternative démocratique », *Les formes modernes de la démocratie*, Colloque GRETSE, No 8910, Montréal, 1-3 mars 1989, 20 p.
- Logsdon, Jeanne M. et Yuthas, Kristi, " Corporate Social Performance, Stakeholder Orientation, and Organizational Moral Development ", *Journal of Business Ethics*, Vol. 16, 1997, pp.1213-1226.
- Martel, Maurice Me et Me Paul Martel. 1998. « La compagnie au Québec », *Les aspects juridiques*, vol. I. Montréal : Éditions Wilson et Lafleur, p. 1-5, 1-7.
- McLean J. 2004 « The Transnational Corporation in History: Lessons for Today? » *Indiana Law Journal*, 79/2, pp. 363-377
- Murray, Gregor; Jacques Bélanger; Anthony Giles et Paul-André Lapointe (Eds.) (2004), *L'organisation de la production et du travail: vers un nouveau modèle ?*, Laval: Presses de l'Université de Laval. Sociologie du travail (1993 et 1995), nos spéciaux, « Systèmes productifs : les modèles en question », vol. 35, n° 1 et vol.37, n°3.
- Pichault F. 2007, « Formes de l'entreprise réseau », présentation en plénière au 28 ième congrès de l'Association française de comptabilité *Environnement et comptabilité*, Poitiers
- Pitts, C. (ed.), M. Kerr, R. Janda, & C. Pitts (2009) *Corporate Social Responsibility: A Legal Analysis* (Toronto: LexisNexis).
- Rousseau et I. Tchotourian, 2009. « L'intérêt social en droit des sociétés – regards canadiens », *Revue des sociétés*.
- Silverstein, David, "Managing Corporate Social Responsibility in a changing legal environment", *American Business Law Journal*, Vol. 25, 1987, pp. 523-566.
- Teoh, Hai Yap et Shiu, Gowin Y., "Attitudes Towards Corporate Social Responsibility and Perceived Importance of Social Responsibility Information Characteristics in a Decision Context", *Journal of Business Ethics*, Vol. 9, 1990, pp. 71-77.
- Thuderoz, Christian (2005), "Les entreprises: une approche sociologique", dans Guy Minguet et Christian Thuderoz, *Travail, entreprise et société*, Paris: Presses universitaires de France, pp. 210-227.
- Touraine, Alain, *Production de la société*, Éditions du seuil, Paris, 1993.
- Touraine, Alain. 1969. *La société post-industrielle. Naissance d'une société*. Paris :

- Touraine, Alain. 1973. *Production de la société*. Paris : Éditions du Seuil, 477 p.
- Touraine, Alain. 1978. *La voix et le regard*. Paris : Éditions du Seuil, 309 p.
- Touraine, Alain. 1984. *Le retour de l'acteur. Essai de sociologie*. Paris : Fayard, 349p.
- Veltz, Pierre (2000), *Le nouveau monde industriel*. Paris: Gallimard.
- Veltz, Pierre; Philippe Zarifian (1993), "Vers de nouveaux modèles d'organisation ?", *Sociologie du travail*, 1/93, pp. 3-25.
- Webb, K. & Morrison, A. (1999). Voluntary Approaches, the Environment and the Law: A Canadian Perspective. In Carlo Carraro and Francois Lévêque, *Voluntary Approaches in Environmental Policy* (p. 229-259). Boston, MA: Kluwer Academic Publishers.
- Webb, K. (1988). *Pollution Control in Canada: The Regulatory Approach in the 1980s*. Ottawa, ON: Law Reform Commission of Canada).
- Webb, K. (1999). Voluntary initiatives and the law. In R. Gibson (ed.), *Voluntary Initiatives: The New Politics of Corporate Greening* (p. 32-50). Peterborough, ON: Broadview Press.
- Webb, K. (2002). Government, private regulation and the role of the market. In M. MacNeil, N. Sargent, & P. Swan (eds.), *Law, Regulation and Governance* (p. 240-263). Don Mills: Oxford University Press.
- Webb, K. (2004a). Understanding the voluntary codes phenomenon. In K. Webb (ed.), *Voluntary codes: Private governance, public policy and innovation* (p. 3 – 32). Ottawa: Carleton University Research Unit on Innovation, Science and the Environment.
- Webb, K. (2005). Sustainable governance in the 21st century: Moving beyond instrument choice. In P. Eliadis; M. Hall; and M. Howlett (eds.), *Designing government: From instruments to governance* (p. 242-280). Montreal: McGill-Queen's University Press.
- Webb, K. (2006). *Corporate Social Responsibility: an Implementation Guide for Canadian Business*. Ottawa: Government of Canada.
- Webb, K. (ed.), (2004b). *Voluntary codes: Private governance, public policy and innovation*. Ottawa: Carleton University Research Unit on Innovation, Science and the Environment.